SOCIAL

Le licenciement des « Conti » invalidé

Le conseil des prud'hommes de Compiègne a rejeté le motif économique du licenciement de 683 anciens salariés de Continental. La direction « réfléchit sérieusement » à faire appel.

Le tribunal a reconnu qu'il n'y avait pas de motif économique aux licenciements. Le plan social chez Continental a été un des premiers gros plans de la crise et le tribunal a dit que la crise ne pouvait être un motif de licenciement. »

À la sortie du conseil des prud'hommes de Compiègne, hier matin, Me Alexandre Soumeire, avocate d'une partie des 683 anciens salariés qui contestaient le plan social dont ils ont été victimes en 2010, a le sourire : la juridiction, composée d'un magistrat départiteur, vient de donner raison à l'ensemble des arguments présentés par les plaignants. *« Le conseil des prud'hommes a également reconnu que le reclassement n'avait pas été respecté et que l'accord de 2007* (ndlr : qui faisait passer le temps de travail de 35 à 40 heures) *a été violé »*, poursuit l'avocate.

Rassemblés devant le tribunal, dans le centre-ville de Compiègne, les quelque 200 salariés venus chercher leur jugement n'en attendaient pas tant. C'est en revanche la douche froide pour les représentants de Continental France et Continental AG, la maison-mère allemande. *« Il y a évidemment de la déception*, lâche Me Patrick Thiébart. *Cette décision nous a énormément surpris parce qu'on ne s'attendait pas à ce qu'elle soit aussi défavorable. »*

Des indemnités allant de 20 000 à plus de 100 000 euros

Pour l'avocat de la direction, la décision est d'autant plus surprenante qu'elle va à l'encontre de la jurisprudence de la cour de cassation. *« C'est la première fois qu'une juridiction se prononce sur le co-emploi alors qu'aucun doute ne pesait sur la pérennité de Continental France et sa capacité à verser des indemnités à ses salariés. La juge est allée au-delà de la jurisprudence, ou en a fait une interprétation erronée. »*

Hier après-midi, alors que les salariés continuaient à défiler au tribunal, pour prendre connaissance du jugement les concernant, des avocats de la direction ont fait de même. Et ont commencé à chiffrer le montant des indemnités qui sera demandé à Continental. Elles vont de 20 000 à plus de 100 000 euros, en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chacun.

Un goût amer pour les salariés

Le tribunal a également condamné la société à verser l'équivalent de six mois d'allocation chômage à Pôle emploi pour chaque salarié. L'enjeu est d'importance : la société dit *« réfléchir très sérieusement à la possibilité de faire appel ». « Les décisions sont à ce point mauvaises qu'on ne prendrait aucun risque à faire appel »*, souligne Me Patrick Thiébart, qui a *« recommandé »* à ses clients allemands de former appel de la décision.

Cette victoire avait déjà un goût amer pour les salariés, qui touchent certes des indemnités mais ne retrouveront pour autant pas leur emploi. Elle risque de l'être encore plus si la procédure devait s'éterniser pour encore plusieurs années.

ORIANNE MAERTEN

Hier matin, près de 200 salariés sont allés chercher, au tribunal, l'enveloppe contenant leur jugement. (Photo DOMINIQUE TOUCHART)

À SAVOIR

Quatre ans et demis de lutte

- **La décision de fermer l'usine** a été annoncée aux salariés le 11 mars 2009. La lutte s'est aussitôt organisée. Les premières lettres de licenciement ont été reçues en janvier 2010.
- **Les 18 et 19 octobre 2011,** les 526 premiers dossiers sont portés devant le conseil des prud'hommes. D'autres s'ajoutent ensuite. Le rendu de la décision est annoncé pour le 25 juin 2012, avant d'être reporté au 26 novembre.
- **Le juge départiteur** a été nommé en novembre 2012. L'audience s'est tenue les 26 et 27 février.

Goodyear, une bataille juridique et politique

Après Continental, Goodyear va devenir au fil des mois le dossier social chaud en Picardie. Comme pour les « Conti », les Goodyear utilisent toutes les voies juridiques possibles avec un avocat engagé, le communiste Fiodor Rilov. L'avocat parisien a remporté quelques batailles par le passé parvenant à faire suspendre le plan social voulu par le groupe (1 173 salariés menacés).

Pour autant, le dernier rendez-vous a été perdu devant le tribunal de grande instance de Nanterre en juin dernier et d'aucuns estiment que la fermeture de l'usine d'Amiens-Nord ne serait plus qu'une question de mois… Le marathon judiciaire engagé par la CGT, il y a maintenant six ans, a, certes permis de conserver les emplois mais la direction paraît plus déterminée que jamais, imposant son calendrier. La CGT n'a pas abattu toutes ses cartes et mise notamment beaucoup sur la commission d'enquête parlementaire. Car c'est l'une des différences avec Continental : les politiques (PS, UMP, EELV…) ont décidé de s'emparer de ce dossier brûlant en votant, le 26 juin à l'Assemblée nationale, une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les causes et les conséquences du projet de fermeture. Une initiative de la députée de la Somme, Pascale Boistard (PS).

Les premières auditions sont programmées dès mardi, les députés entendront tous ceux et celles qu'ils jugent nécessaires pour faire jaillir la vérité. Des syndicalistes de Goodyear et de l'usine voisine Dunlop (Amiens-Sud) qui a accepté de passer en 4X8 en 2008, des dirigeants mais aussi des experts économiques ou des politiques. Le président de la commission, Alain Gest (UMP), souhaite notamment entendre l'ancien ministre et maire d'Amiens, Gilles de Robien.

B.Z.

QUELQUES MOTS CLÉS

- Un juge départiteur est un magistrat professionnel, nommé pour mettre fin à un désaccord entre les conseillers prud'homaux.
- Le conseil a reconnu le statut de co-employeur à Continental AG, la maison-mère allemande, c'est-à-dire qu'elle a reconnu sa responsabilité dans la fermeture de l'usine de Clairoix.
- Les parties ont un mois pour faire appel.

LE CHIFFRE

683 salariés, dont cinq cadres, de chez Continental étaient concernés par la procédure lancée devant le conseil des prud'hommes de Compiègne.

LA PHRASE

« Il y a eu trop de dégâts. C'est comme pour un assassinat : on ne récupère pas la personne qu'on a perdue mais on est contents de voir les bourreaux condamnés. »

Xavier Mathieu, ex-délégué de la CGT de Continental Clairoix